



amapenjoue@yahoo.fr

Référente œufs et volailles : Catherine RABIER Tél : 06 51 58 43 66

Mail : catrabier@gmail.com



CONTRAT D'ABONNEMENT OEUFs ET VOLAILLES BIO

Le présent contrat est établi pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 entre :

Le producteur :

Monsieur Philippe BONVALET,
La Dominerie, 37460 GENILLE Tel : 02 47 94 04 27
Courriel : bonvalet.philippe@orange.fr

et

L'adhérent :

Nom : Prénom : Courriel :

Adresse : Tel :

Le producteur et l'adhérent s'engagent à respecter les engagements qui leur incombent, définis dans le règlement intérieur de l'association « AMAP en Joué ».

Le producteur s'engage :

- à livrer ses produits aux dates de distribution, décidées entre lui et les référentes
- à prévenir à l'avance les AMAPiens, via les référentes œufs et volailles, de ses absences en cas d'aléas de sa production.

Les AMAPiens s'engagent :

- à venir chercher leurs produits aux dates ci-dessous lors des distributions le vendredi soir entre 18h30 et 19h30 à la Maison pour Tours, Place des Droits de l'homme : les produits non retirés ne peuvent être remboursés.
- à prendre en compte le fait que que les œufs peuvent varier en taille, en nombre selon la saison et les aléas de la production.
- à **régler la régularisation** en fin de période de contrat calculée avec les prix réels des poulets distribués.

Rupture anticipée du contrat : Uniquement en cas de force majeure (déménagement, arrêt de l'activité du producteur), le présent contrat pourra être rompu après un préavis d'un mois. Si la rupture est du fait de l'adhérent, celui-ci pourra céder son contrat à un autre membre de l'association. S'il ne lui est pas possible de céder son contrat, les sommes versées correspondant au préavis restent acquises au producteur. Si la rupture est du fait du producteur, celui-ci s'engage à livrer les œufs dûs pendant la période de préavis, à défaut, à restituer les sommes perçues correspondantes, et à restituer les sommes perçues correspondant à la période ultérieure au préavis.

Produits :

Œufs bio : 1,95 € les 6 œufs ou 3,90 € les 12 œufs.

Poulets bio: 9,40 € / kg. Provision de 16 € par poulet avec régularisation à la fin de période de contrat.

Autres contrats (selon la demande) :

Pintades bio : 10,80 € / kg (provision de 18 € par pintade), **coings :** en octobre

Produit	Prix	Quantité												Total		
		6/01 2017	20/01 2017	3/02 2017	24/02 2017	10/03 2017	24/03 2017	7/04 2017	21/04 2017	5/05 2017	19/05 2019	09/06 2017	22/06 2017	Qté	Montant	
Poulet	Prix moyen	16 €														
Œufs	6 œufs	1,95 €														
	12 œufs	3,90 €														
MONTANT TOTAL :																

Montant total réglé en chèques (indiquer le nombre) libellés à l'ordre de Philippe BONVALET.

Fait le :

L'adhérent :

Le producteur :